

commission du codex alimentarius

F



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 1 de l'ordre du jour

CX/FFV 09/15/1
juin 2009

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS

Quinzième session

Mexico (Mexique), 19 – 23 octobre 2009

La session se tiendra dans *la Salle México I et México II,*
le Crowne Plaza Hotel de México,
Dakota 95, Col. Nápoles, C.P. 03810, Mexico (Mexique),
du lundi 19 octobre à 9 heures au vendredi 23 octobre 2009

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/FFV 09/15/1
2.	a) Questions découlant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités du Codex	CX/FFV 09/15/2
	b) Questions relatives à la normalisation des fruits et légumes frais découlant d'autres organisations internationales	CX/FFV 09/15/3
	c) Normes CEE (ONU) pour les fruits et légumes frais	CX/FFV 09/15/4
	i. Norme CEE (ONU) pour les pommes (FFV-50)	
	ii. Norme CEE (ONU) pour les avocats (FFV-42)	
3.	Examen de projets de normes à l'étape 7	
	(a) Projet de section 6 «Marquage ou étiquetage» (projet de Norme Codex pour le manioc amer)	ALINORM 08/31/35, Annexe III
	- Observations à l'étape 6 en réponse à CL 2008/17-FFV	CX/FFV 09/15/5 CX/FFV 09/15/5-Add.1 (en langue originale)
	(b) Projet de Norme pour les pommes	
	- Projet révisé de Norme pour les pommes	CX/FFV 09/15/6
	- Observations	CX/FFV 09/15/6-Add.1 CX/FFV 09/15/6-Add.2 (en langue originale)
4.	Examen d'avant-projets de normes à l'étape 4	

Les documents de travail figureront sur le site web du Codex : www.codexalimentarius.org

Les délégués sont invités à apporter en séance tous les documents qui leur auront été distribués, le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles sur les lieux de la réunion étant limité.

Les formulaires d'inscription, d'autres informations logistiques et les documents de travail figureront aussi sur le lien direct du serveur ftp du Codex: <ftp://ftp.fao.org/codex/Meetings/CCFFV/ccffv15>

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
(a)	Avant-projet de Norme pour les avocats (révision) (N19-2008) - Observations à l'étape 3	CX/FFV 09/15/7 CX/FFV 09/15/7-Add.1 (en langue originale)
(b)	Avant-projet de norme pour les piments forts (N17-2008) - Observations à l'étape 3	CX/FFV 09/15/8 CX/FFV 09/15/8-Add.1 CX/FFV 09/15/8-Add.2 (en langue originale)
(c)	Avant-projet de norme pour les tomates arbustives (N18-2008) - Observations à l'étape 3	CX/FFV 09/15/9 CX/FFV 09/15/9-Add.1 CX/FFV 09/15/9-Add.2 (en langue originale)
5.	Présentation uniforme des normes Codex pour les fruits et légumes frais	
(a)	Projet de Présentation uniforme des normes Codex pour les fruits et légumes frais - Observations en réponse à CL 2008/13-FFV	ALINORM 08/31/35, App.V CX/FFV 09/15/10 CX/FFV 09/15/10-Add.1 (en langue originale)
(b)	Glossaire des termes employés dans le projet de Présentation uniforme des normes Codex pour les fruits et légumes frais - Observations	CX/FFV 09/15/11 CX/FFV 09/15/11-Add.1 CX/FFV 09/15/11-Add.2 (en langue originale)
6.	Propositions d'amendements à la Liste des fruits et légumes frais devant faire l'objet en priorité d'une normalisation - Observations en réponse à CL 2008/13-FFV	ALINORM 08/31/35, App. VI CX/FFV 09/15/12 CX/FFV 09/15/12-Add.1 (en langue originale)
7.	Autres questions	
8.	Date et lieu de la prochaine session	
9.	Adoption du rapport	

NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 Adoption de l'ordre du jour (CX/FFV 09/15/1): Conformément à l'Article VII.2 du Règlement intérieur de la Commission, le premier point figurant à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour. Le Comité sera invité à adopter l'ordre du jour provisoire comme ordre du jour de sa session.

Point 2(a) Questions découlant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités du Codex (CX/FFV 09/15/2): Les questions soumises au/intéressant le Comité découlant de la Commission et d'autres comités du Codex pertinents figurent au document de travail.

Point 2(b) Questions relatives à la normalisation des fruits et légumes frais découlant d'autres organisations internationales (CX/FFV 09/15/3): Les questions soumises au/ou intéressant le Comité découlant du Groupe de travail de la CEE (ONU) des normes de qualité des produits agricoles et de sa section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais ainsi que du Régime de l'OCDE pour l'application des Normes internationales pour les fruits et légumes figurent au document de travail.

Point 2(c) Normes CEE (ONU) pour les fruits et légumes frais (CX/FFV 09/15/4)

- (i) Norme CEE (ONU) pour les pommes (FFV-50)
- (ii) Norme CEE (ONU) pour les avocats (FFV-42)

Les normes CEE (ONU) pour les produits susmentionnés ont été distribuées par le Secrétariat du Codex comme demandé par le Comité exécutif à sa quarante-troisième session en ces termes: «Le Comité exécutif a demandé que les normes CEE (ONU) pertinentes soient distribuées en tant que documents de travail du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais lorsque celui-ci devait examiner des produits analogues» (ALINORM 97/3, par. 15).

EXAMEN DE PROJETS DE NORMES À L'ÉTAPE 7

Point 3(a) : Projet de section 6 «Marquage ou étiquetage» (projet de Norme Codex pour le manioc amer) (ALINORM 08/31/35, Annexe III): À sa trente et unième session, la Commission du Codex Alimentarius a décidé de renvoyer la section relative à l'étiquetage du projet de Norme pour le manioc amer à l'étape 6 pour recueillir de nouvelles observations, en particulier concernant le mode de préparation, qui seraient examinées par le Comité à sa quinzième session (2009) et approuvées par le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires à sa trente-huitième session (2010), et de maintenir les autres sections à l'étape 8, en vue de l'adoption de la Norme par la Commission en 2010.

Par conséquent, des observations sur le projet de section 6 «Marquage ou étiquetage», en particulier la section 6.1.2 «mode de préparation» ont été demandées par lettre circulaire CL 2008/17-FFV. Les observations en réponse à cette lettre circulaire figurent dans le document de travail CX/FFV 09/15/5.

Point 3(b) Projets de Norme pour les pommes (CX/FFV 09/15/6): À sa trente et unième session, la Commission a adopté, à l'étape 5, l'avant-projet de Norme pour les pommes tels que proposé par le Comité, à sa quatorzième session. À sa quatorzième session, le Comité a aussi accepté de reconduire le groupe de travail électronique sur la Norme pour les pommes, sous la direction des États-Unis, qui pourrait devoir se réunir physiquement entre les deux sessions du Comité ainsi que juste avant la quinzième session du Comité. Le rapport du groupe de travail, qui a préparé le projet révisé de norme en tenant compte des observations à l'étape 6, figure dans le document de travail CX/FFV 09/15/6. Les observations sur ce projet révisé de norme figurent dans le document de travail CX/FFV 09/15/6-Add.1.

EXAMEN D'AVANT-PROJETS DE NORMES CODEX À L'ÉTAPE 4

Point 4(a) Avant-projet de Norme pour les avocats (révision) (N19-2008) (CX/FFV 09/15/7): À sa quatorzième session, le Comité a accepté de débiter un nouveau travail sur la révision de la Norme pour les avocats, que la Commission a ensuite approuvée à sa trente et unième session, et d'établir un groupe de travail électronique pour l'avocat, sous la direction de Cuba. Les observations sur l'avant-projet de la révision préparé par le groupe de travail électronique figurent dans le document de travail CX/FFV 09/15/7-Add.1.

Point 4(b) Avant-projet de Norme pour les piments forts (N17-2008) (CX/FFV 09/15/8): À sa quatorzième session, le Comité a accepté de débiter un nouveau travail sur une Norme pour les piments forts, que la Commission a ensuite approuvée à sa trente et unième session, et d'établir un groupe de travail électronique pour les piments forts, sous la direction du Mexique. Les observations sur l'avant-projet de Norme préparé par le groupe de travail électronique figurent dans le document de travail CX/FFV 09/15/8-Add.1.

Point 4(c) Avant-projet de Norme pour les tomates arbustives (N18-2008) (CX/FFV 09/15/9): À sa quatorzième session, le Comité a accepté de débiter un nouveau travail sur une Norme pour les tomates arbustives, que la Commission a ensuite approuvée à sa trente et unième session, et d'établir un groupe de travail électronique pour les tomates arbustives, sous la direction de la Colombie. Les observations sur l'avant-projet de Norme préparé par le groupe de travail électronique figurent dans le document de travail CX/FFV 09/15/9-Add.1.

Point 5 Présentation uniforme des normes Codex pour les fruits et légumes frais

(a) Projet de Présentation uniforme des normes Codex pour les fruits et légumes frais (ALINORM 08/31/35, Annexe VI): À sa quatorzième session, le Comité a considéré le projet de Présentation Uniforme des normes Codex pour les fruits et légumes frais et a accepté d'annexer au rapport de la Session, le projet de Présentation Uniforme avec les corrections acceptées durant cette session pour commentaires et examen lors de sa quinzième session. Les observations soumises en réponse à CL 2008/13-FFV figurent au document de travail CX/FFV 09/15/10.

(b) Glossaire des termes employés dans le projet de Présentation uniforme des normes Codex pour les fruits et légumes frais (CX/FFV 09/15/11): À sa quatorzième session, le Comité a accepté d'établir un Groupe de Travail électronique, sous la direction de la France, qui préparerait un glossaire des termes employés dans le projet de Présentation Uniforme en portant une attention particulière aux définitions des Catégories "Extra", Catégorie I et Catégorie II. Les observations sur le glossaire des termes préparé par le Groupe de Travail électronique figurent au document de travail CX/FFV 09/15/11-Add.1.

Point 6 Propositions d'amendements à la Liste des fruits et légumes frais devant faire l'objet en priorité d'une normalisation (ALINORM 08/31/35, Annexe VI): Le Comité peut proposer la suppression et/ou l'inclusion de nouveaux produits sur la liste des activités futures en tenant compte des Propositions d'entreprendre de nouveaux travaux ou d'une révision d'une norme (Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius, Partie 2: examen critique) et des travaux déjà effectués dans ce domaine par d'autres organisations internationales de normalisation. Les nouvelles activités proposées devront être approuvées par la Commission du Codex Alimentarius, tenant compte du résultat de l'examen critique mené par le Comité exécutif.

La Liste des fruits et légumes frais devant faire l'objet en priorité d'une normalisation a été distribuée pour observations dans la lettre circulaire CL 2008/13-FFV. Les observations soumises figurent au document de travail CX/FFV 09/15/12.

Point 7 Autres questions: S'il en a le temps, le Comité peut examiner toute question soulevée par ses membres au titre du point 1 de l'ordre du jour.

Point 8 Date et lieu de la prochaine session: Le Comité sera avisé des propositions de date et lieu pour sa prochaine session.

Point 9 Adoption of the Report: Conformément à l'Article X.1 du Règlement intérieur de la Commission, le Comité adoptera le rapport de sa quinzième session, sur la base d'un projet de rapport établi par le Secrétariat du Codex.